

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 juillet 2016 à 19 h 00

Date de Convocation : 11 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, Mme FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre ;

Excusés: RAVAUTE Daniel, UHRING Fabien;

Effectif valable : 13;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : M PEYRON Jean-Pierre ;.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2016

DELIBERATIONS

1. **Arrêt par le Conseil Municipal du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation**
Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier depuis la mise en révision du Plan d'occupation des Sol (POS) en 2003.
Suite à la validation du PADD, aux réunions et exposition publiques et à la concertation de la population, le projet de PLU peut être arrêté par le Conseil Municipal.
Mme le Maire précise que la plupart des observations émises lors de la concertation ont pu être prises en compte dans le document proposé au vote ce soir.
Approbation à l'unanimité

2. **Approbation du Rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon**
Suite à l'intégration de la Mission locale à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, la cotisation de 284€ jusqu'à présent versée à la Mission locale sera dorénavant intégrée dans le calcul des charges transférées. Ainsi la participation de Viens à la Communauté de communes s'élèvera à 17 788€.
Approbation à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 juillet 2016 à 19 h 00

3. Projet de vente de la maison sise section AL, parcelles 379, 380 et 381 dite de Denis Collomp

La maison dite de Denis Collomp a été acquise par voie de préemption en 2011 pour un montant de 70 000€ afin de réaliser des logements sociaux. L'avant projet sommaire proposé par l'architecte Pierre Ely annonçant un montant de travaux de 800 000€, les bailleurs sociaux ont été sollicités afin de mener à bien ce projet.

Or, aucun n'a souhaité donner suite et le bâtiment, inoccupé, se dégrade.

Mme le Maire propose donc de le vendre en utilisant la procédure de l'aliénation de gré à gré au plus offrant avec une mise à prix de 70 000€.

Approbation à la majorité de 8 voix pour, 4 voix contre (F. Roux, V. Dargery, M. Avargues et C. Bremond Dick) et 1 abstention (JP Tirard)

4. Validation du projet éducatif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le projet éducatif de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) donne les grandes lignes du fonctionnement et des orientations pédagogiques de cette structure. Ayant déjà été diffusé aux membres du Conseil, il n'en est pas donné lecture en séance.

Approbation à l'unanimité

5. Délibération contre l'installation des compteurs communicants dits « linky »

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération inspiré de délibérations déjà prises par d'autres communes: les compteurs actuels fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante. De plus les compteurs communicants pourraient être facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée. Les compteurs d'électricité appartenant aux collectivités, le Conseil municipal demande au Syndicat d'Electrification Vauclusien d'intervenir pour que les compteurs communicants ne soient pas installés à Viens.

Approbation à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Fermeture du bureau de Poste de Viens : Mme le Maire a saisi le Directeur de la Poste afin que les agents qui posent leurs congés soient remplacés.
- Groupe de travail « jeunes » : compte rendu de la réunion publique.
- Mise au point sur la minute de silence du lundi 18 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h15.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 22 juillet 2016

Le Maire,
Mireille Dumeste

